

## Bienvenue au lac du Grecq

Le lac du Grecq, appelé communément le « lac de l'Y », est un lac artificiel qui a été créé afin de protéger des crues les quartiers situés en aval et de servir de réserve d'eau pour l'irrigation. Un sentier piétonnier de 2,2 km permet de faire le tour du lac.



# Le Lac du Grecq

## Le saviez-vous ?

Alors ce lac, comment s'appelle-t-il ? Le Grec ? Le Grecq ? L'Ygrec ? L'Y ?

Avant sa création, un cours d'eau existait et était formé par deux affluents (l'arri de Saint Picq et l'arri de Grosoulut). Ces deux ruisseaux, se déversant dans le cours d'eau, formaient un Y, d'où l'appellation : le lac de l'Y.

Dans les archives, le nom le plus couramment utilisé par les anciens était « le Grec ». Cela venait certainement de la déclinaison de « lo grèish » ou « la grèisha », gras ou grasse en béarnais. En effet, il y avait autrefois, du pont du Goundet à la rue Guanille, de nombreux ateliers de tanneurs. Les peaux, pour être transformées en cuir, étaient d'abord lavées dans le ruisseau. D'où la présence de graisses nauséabondes.

En occitan, le Grec s'écrit lo Grèc et des spécialistes s'accordent pour conseiller de garder le « cq », caractéristique du français en Béarn (comme Lacq).

Volume d'eau stocké maximum :  
**1 020 000 m<sup>3</sup>**  
(255 000 m<sup>3</sup> en activité normale)

## L'histoire du lac du Grecq

Ce lac collinaire, écrivain de crues, a été inauguré en 1998.

Suite aux crues des années 1989, 90 et 91 et aux dégâts occasionnés, la municipalité a décidé de lancer une étude de faisabilité pour assurer la sécurité des Orthéziens et garantir la protection des biens.

### La création du lac répond à trois objectifs principaux :

**- laminer les crues de ce cours d'eau**  
Ce barrage écréteur comporte un plan d'eau permanent de 250 000 m<sup>3</sup> dont 144 500 m<sup>3</sup> sont destinés à couvrir les besoins de l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation d'Orthez. Une station de pompage et un réseau de distribution permettent l'irrigation de 85 hectares situés de part et d'autre de la vallée.

### - permettre l'irrigation des terres agricoles de proximité

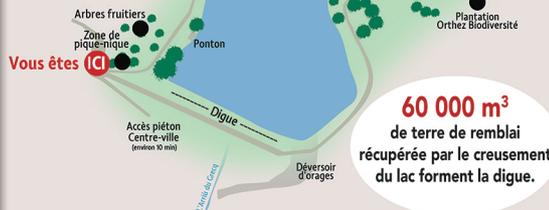
Ce barrage écréteur comporte un plan d'eau permanent de 250 000 m<sup>3</sup> dont 144 500 m<sup>3</sup> sont destinés à couvrir les besoins de l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation d'Orthez. Une station de pompage et un réseau de distribution permettent l'irrigation de 85 hectares situés de part et d'autre de la vallée.

### - créer une zone de loisirs, lieu de promenade reposant, autour d'un plan d'eau

L'un des objectifs est d'enrichir le cadre de vie des citadins, de créer une véritable « coulée verte » dans la cité. Ce lac permet de créer un nouvel écosystème. Alevinage, empoisonnement, plantations se succèdent pour donner vie à un nouveau site, vite apprécié par une population nouvelle d'oiseaux, permanents ou migrateurs. Petit à petit les pentes douces du lac sont colonisées par une végétation spécifique à un milieu humide, et capable de supporter une certaine dessiccation du lac en été. La partie amont de la retenue est ajustée de manière à favoriser la reproduction des espèces, tant poissons qu'oiseaux ou insectes.

La gestion de la chasse et de la pêche est confiée aux associations locales, pour une utilisation compatible avec les différentes fonctions du site.

**Aujourd'hui, le lac est devenu un espace dédié à la biodiversité, qui vous est présenté sur le verso de ce panneau.**



**60 000 m<sup>3</sup>**  
de terre de remblai  
récupérée par le creusement  
du lac forment la digue.

## Réglementation

Arrêté municipal n° 15 D 155



La baignade est interdite.



Les chiens doivent être tenus en laisse. Le responsable de l'animal devra ramasser les déjections.



La circulation et le stationnement de tous véhicules à moteur sont interdits sur l'ensemble du parcours bordant le lac sauf pour les véhicules autorisés par arrêté municipal.



La pêche est interdite sur la digue et dans les lieux indiqués par des panneaux.



L'utilisation de bateaux (à moteur ou pas) est interdite. L'utilisation de canoës dans le cadre d'une manifestation organisée ou autorisée par la Mairie est tolérée, dans une zone délimitée.



Orthez  
La [Re]belle

[www.mairie-orthez.fr](http://www.mairie-orthez.fr)



# Le Lac du Grecq



Vanox des haies

Pastille du clove

Crise des marais

Salicote commune

## Une biodiversité riche et variée

### Qu'est-ce que la biodiversité ?

Le terme « biodiversité » est composé des mots « biologique » et « diversité ». Il désigne la diversité du monde vivant à plusieurs niveaux :

- diversité des milieux ou écosystèmes,
- diversité des espèces vivantes : la faune y compris l'homme, la flore, les champignons, les bactéries,
- diversité des gènes au sein d'une même espèce.

### Qu'est-ce que la biodiversité extraordinaire ou remarquable ?

Elle concerne les milieux et les espèces rares, patrimoniales, protégées ou menacées de disparition et qui deviennent emblématiques (exemples : les zones humides ; les plantes carnivores ; certaines orchidées ; certaines espèces animales comme l'ours brun des Pyrénées).

Sur ce site, vous trouverez deux espèces rares et protégées l'Ophris Abeille (une orchidée) et l'Ophioglosse (une fougère).

### Qu'est-ce que la biodiversité ordinaire ?

La biodiversité ordinaire correspond à tous les milieux et toutes les espèces qui nous entourent. Ce sont les animaux et végétaux auxquels nous ne prêtons plus toujours attention.

La grande variété de plantes autour du lac, les différents poissons et les oiseaux constituent la biodiversité ordinaire du lac.

### Quelles sont les menaces pesant sur la biodiversité ?

- Plusieurs menaces pèsent sur la biodiversité :
- destruction des habitats et modification des milieux, en raison des pressions exercées par les activités humaines,
  - pollution des milieux provoquée par les activités domestiques, industrielles, agricoles, si elles ne respectent pas les normes réglementaires,
  - introduction d'espèces exotiques invasives qui se développent aux dépens des espèces locales,
  - prélèvement et surexploitation des ressources non raisonnables,
  - réchauffement climatique global.

### La biodiversité du lac

Le site du lac du Grecq est composé d'une flore et d'une faune riches et diversifiées.



## La gestion différenciée du site

La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins.

Les espaces non fauchés permettent aux plantes d'arriver à maturité, de disséminer leurs graines, assurant ainsi leur survie.

La fauche tardive favorise les floraisons printanière et estivale, diversifie les sources de nourriture pour les insectes butineurs et préserve l'habitat et l'alimentation ainsi que la reproduction des oiseaux et mammifères des prairies.

Ainsi, différentes zones ont été identifiées sur le site du lac du Grecq et sont gérées différemment. Par exemple, la digue est fauchée une fois par an.



### L'action d'Orthez Biodiversité

L'association Orthez Biodiversité a été créée en 2010 afin de favoriser la biodiversité locale.

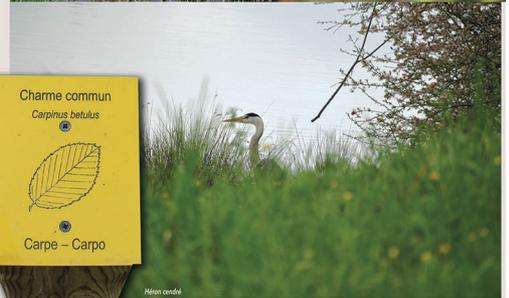
Aujourd'hui, en partenariat avec la ville d'Orthez, plus de 250 arbres autochtones ont été plantés autour du lac, le long de la rue Jean Vivant (célèbre botaniste orthézien) et sur le chemin menant au lac depuis la Poustelle. Des abris à insectes, des nichoirs, des panneaux d'identification d'espèces ont également été intégrés au site.

## La charte du lac du Grecq

En 2013, une charte pour la gestion du lac du Grecq a été co-construite et co-signée entre la ville d'Orthez, la Gaule orthézienne, Orthez Biodiversité et l'Association Communale de chasse agréée Gaston Fébus. Le site concerné représente 37 hectares de terrains communaux qui couvrent le site de la Tour Moncade, de la Coudane et du lac du Grecq.

La collectivité et ses partenaires s'engagent, via cette charte, à préserver et à mettre en valeur la nature, l'eau, l'air, les sols et à améliorer la biodiversité en respectant les principes suivants :

- maintenir et améliorer les conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages et garantir la qualité de l'air, de l'eau et des sols ;
- réduire au maximum l'impact sur l'environnement des différentes activités sur le site ;
- identifier les différentes zones (sensible, dédiée à la promenade, protégée...);
- favoriser le développement d'outils de gestion de la faune, la flore et de leurs habitats ;
- informer et éduquer les populations.



[www.mairie-orthez.fr](http://www.mairie-orthez.fr)